



Etats généraux de l'Europe Atelier : Europe et migration : l'Europe au défi

Les Etats européens, aux frontières intérieures désormais effacées, confrontés à la nécessité d'une coopération renforcée en matière d'immigration, doivent aller au-delà et construire une politique commune d'immigration. Il serait catastrophique que l'UE apparaisse comme une forteresse close entourée de hauts murs.

L'atelier se propose de contribuer à construire une politique d'immigration à l'échelle européenne, qui articule les nécessités économiques, une réflexion sur les politiques de coopération et de développement, le respect des personnes et de leurs droits élémentaires et qui conduise à infléchir considérablement le regard porté sur l'immigration : la voir comme une chance, pour les pays d'accueil et pour les pays de départ, comme pour les personnes.

La définition d'une telle politique rencontre la nécessité de construire les parcours d'immigration en termes de droit à la mobilité et oblige à une mise en cohérence des politiques européennes qui se fonde sur des principes communs tout en assumant la diversité des traditions et des réalités nationales.

Les travaux de l'atelier s'orienteront selon le canevas de questions suivant :

- Quelle est aujourd'hui la réalité des flux d'immigration qui concernent l'Europe ? L'immigration peut-elle répondre aux besoins économiques et démographiques de l'Union ? Quelles solutions trouver pour les candidats à l'immigration aux portes de l'Union européenne comme pour ceux qui sont parvenus à immigrer illégalement ?
- Peut-on construire autour de la notion de droit à la mobilité un discours cohérent sur l'immigration, qui intègre celle-ci dans un cadre plus large (mobilité professionnelle, géographique, sociale) ? Faut-il reconnaître ce droit comme un droit élémentaire de la personne humaine ? Comment construire une mobilité de courts séjours, pour des raisons de travail ou de famille ?
- Quelle concertation et quelle coopération avec les pays d'origine des migrants ? Quelle place faire aux étudiants étrangers à l'Union européenne au sein des institutions de formation supérieure ?
- Quelles sont les limites de la notion d'intégration, et pourquoi mettre en avant celle de lutte contre les discriminations ? Comment permettre aux individus de se

déterminer sereinement entre une perspective d'intégration dans les sociétés d'accueil et le désir de conserver des liens forts avec le pays d'origine ? Quelle participation de la société civile organisée à l'accueil des nouveaux arrivants ? Comment permettre aux travailleurs immigrés âgés de bénéficier de manière pleine et entière de leurs droits à la retraite et de l'accès aux soins tout en leur garantissant la liberté de résidence dans le pays de leur choix et la possibilité d'une mobilité entre plusieurs Etats ?

- Comment, pour les nouveaux arrivants, encourager la formation des personnes et des familles, utiliser au mieux les compétences et les ressources des migrants, valider les acquis et favoriser au lieu de les restreindre, les allers-retours avec les pays d'origine ?
- Comment parvenir à une représentation adéquate (sociale, politique, dans les médias) de la diversité culturelle et ethnique de notre société ? Quel rôle joue dans la redéfinition des identités les débats de mémoire, notamment ceux sur la mémoire de la colonisation ou de l'esclavage ? Comment la reconnaissance mutuelle des identités peut-elle servir à définir un projet commun et des règles partagées ?

L'atelier s'efforcera de déterminer, en réponse à ces questions, quelques propositions qui pourraient être soumises au débat dans le cadre de la présidence française de l'Union.